



Paris, le 6 novembre 2013

Chers utilisateurs, chers clients, chers amis,

Je me permets de vous écrire personnellement car la situation me semble suffisamment sérieuse pour devoir vous interpeller directement.

Sans doute avez-vous relevé nos diverses communications quant à notre opposition à l'obligation d'information des salariés 2 mois avant la cession d'une entreprise proposée par Benoît HAMON. Les conséquences d'une telle mesure pourraient être désastreuses sur les transmissions d'entreprise, et par voie de conséquence sur l'économie et sur l'emploi. Les risques d'échec des opérations seront en effet bien plus élevés en introduisant des délais supplémentaires et en amenuisant considérablement la confidentialité des opérations. (lire notre article « [Ce qui va changer si la loi est votée](#) »)

Si la gravité de la situation vous avait échappé je vous invite à relire à la fois les documents officiels du gouvernement et tous les articles qui ont pu être écrits sur cette mesure qui s'intègre dans le projet de loi Economie Sociale et Solidaire du gouvernement ([tous ces documents sont disponibles sur notre espace dédié interactif sur FUSACQ](#)).

Bien entendu, nous sommes tous favorables aux reprises d'entreprises par les salariés si elles sont pertinentes ! Elles sont d'ailleurs déjà nombreuses chaque année. Bien entendu, une mesure d'information régulière aux salariés des montages possibles pour reprendre une entreprise - et pas seulement la leur – peut-être intéressante si elle est bien conçue ! Mais si un dirigeant estime qu'il a trouvé le bon repreneur en externe ou en interne auprès d'un ou plusieurs salariés, pourquoi lui ajouter de nouveaux délais et des contraintes supplémentaires qui pourraient faire échouer la vente au détriment de tous ?

Malgré l'opposition de la quasi-totalité des organisations patronales et professionnelles qui se sont déjà beaucoup investies contre ce projet de loi, force est de constater qu'il poursuit son chemin législatif et que, à défaut d'une dénonciation collective de notre part, la loi sera bientôt votée. Le chemin de ce texte est certes encore long ([voir l'avancée législative du texte](#)), mais notre soutien à ces organisations en relayant l'information est désormais plus que nécessaire.

Dans ce but, FUSACQ a commencé à apporter de nouveaux éléments au débat en expliquant par exemple comment [le gouvernement a élaboré son projet de loi en se basant sur des chiffres erronés](#). « *Les milliers de sociétés en bonne santé de 20, 50 ou 200 personnes qui ferment leurs portes et licencient tout le personnel faute de repreneurs* » n'existent pas ! Cet élément nous semble essentiel car un mauvais diagnostic a visiblement engendré une mauvaise solution et **il faut pousser le gouvernement à s'expliquer sur ses chiffres fantaisistes !**

Vous êtes plus de 50.000 à recevoir ce mail aujourd'hui et nos communications chaque semaine. Notre « pouvoir médiatique » pris collectivement est bien plus important que certains ne peuvent l'imaginer et il est évident que les leaders d'opinion et beaucoup

d'hommes politiques pour l'instant muets sur le sujet prendront part au débat dès lors qu'ils comprendront son importance et l'absurdité du texte de loi. [L'article paru il y a quelques jours dans les colonnes du Figaro](#) confirme d'ailleurs l'intérêt grandissant des médias sur ce sujet...

Utilisez votre mail, votre site internet, vos réseaux sociaux, votre service de presse ou tout simplement votre plume pour transmettre au plus grand nombre les informations et les articles que vous jugez pertinents. Informez vos interlocuteurs de votre opposition au texte tel qu'il est débattu actuellement et faites part de vos propositions pour aider réellement les dirigeants qui souhaitent transmettre leur entreprise à leurs salariés.

Sans notre implication à tous, cette loi sera votée en l'état... Ce serait alors la victoire définitive des contre-vérités concernant la cession d'entreprise, laissant augurer l'élaboration d'autres lois encore plus absurdes et aux conséquences toujours plus préjudiciables...

**Damien NOEL**, *associé fondateur de FUSACQ*